



Fait le 2017-06-18
Valable jusqu'au : 2019-08-18

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Désignation	Matériau	Réf. de l'art.
GOBELETS	Carton PLA	170634

Duni déclare que cet article répond aux exigences suivantes :

Règlement 10/2011/CE de l'UE et ses amendements
Règlement 1935/2004/CE de l'UE
Règlement 2023/2006/CE de l'UE
BfR XXXVI

Duni AB a connaissance du nouveau règlement (UE) n° 10/2011 du 14 janvier 2011 de la Commission européenne sur les matériaux et objets en plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Duni AB travaille avec les fournisseurs concernés pour répondre aux exigences du règlement 10/2011 dans les délais prévus pour la transition.

1. Conformément aux règlements susmentionnés, la migration globale ne doit pas dépasser 10 mg/dm² ou 60 mg/kg.
2. À notre connaissance, le produit ne contient pas de monomères ou d'additifs soumis à des restrictions au titre du règlement 10/2011/CE.

Les tests de migration réalisés par un institut indépendant sur le matériau de cet article ont montré que dans les conditions de test suivantes, la migration globale (voir 1.) et la migration spécifique (voir 2. ; limites de migration spécifique) sont nettement inférieures aux limites respectives indiquées par le règlement 10/2011.

D'après les tests de migration et la déclaration de conformité, cet article peut être utilisé pour des boissons chaudes ou froides. Il est compatible avec un remplissage à chaud et peut supporter des températures allant jusqu'à 70° C pendant deux heures.

Les coupes ne sont pas appropriés pour une utilisation dans le micro-ondes.



Conditions des tests :

Migration globale

Acide acétique 3 % 2 h à 70° C

Éthanol à 10 % 2 h à 70° C

Huile d'olive 2 h à 70° C

Le rapport est de 6 dm²/kg.

Aucune substance à double usage n'est présente dans le produit.

Le produit ne contient pas de barrière fonctionnelle.

Selon le document en notre possession, le taux d'amines aromatiques primaires est inférieur à 10 ppb.

Veuillez noter que Duni AB n'ajoute rien au produit.

Le présent document de conformité s'appuie sur :

La documentation des fournisseurs

Le test de migration globale

Ce document a été émis par voie électronique ; il est donc valable sans signature.